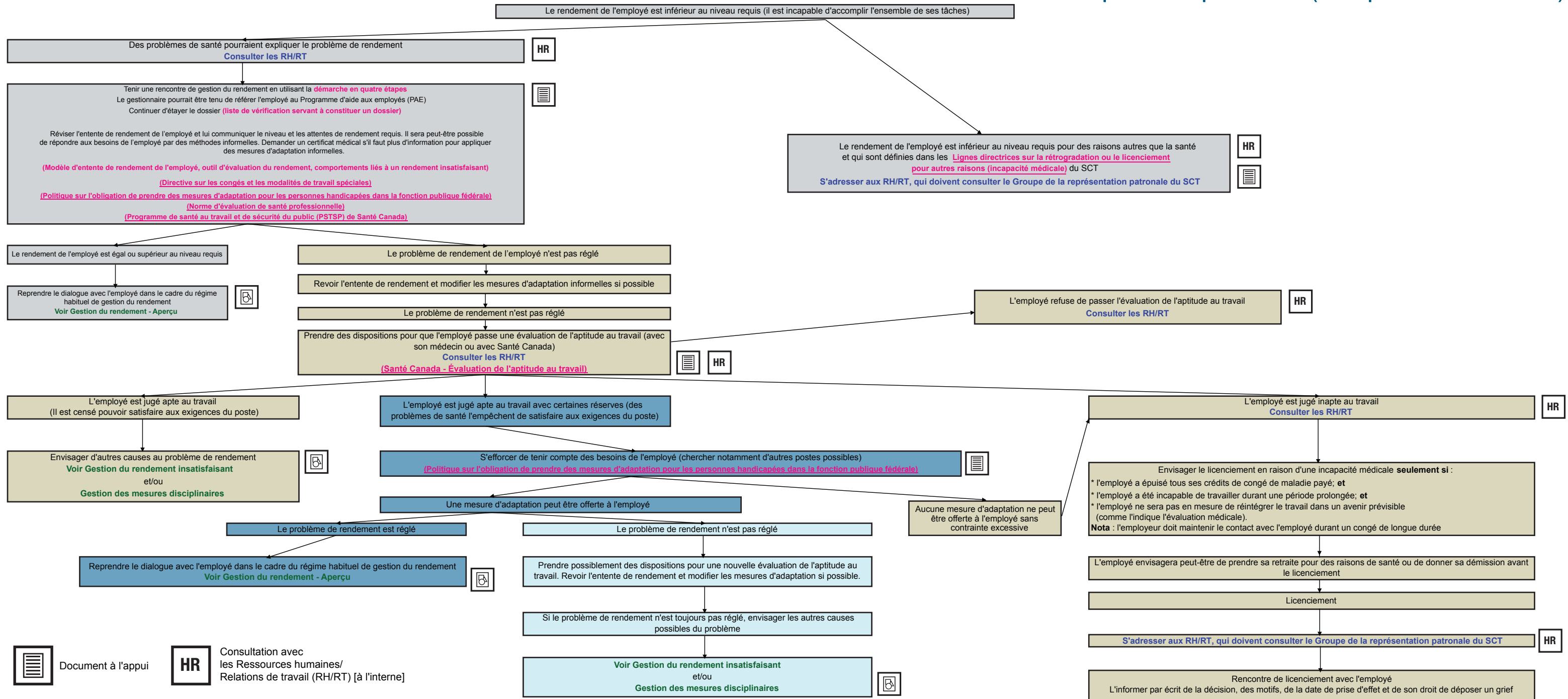



# Licenciement/rétrogradation pour des motifs autres que disciplinaires (incapacité médicale)



 Document à l'appui
  Consultation avec les Ressources humaines/ Relations de travail (RH/RT) [à l'interne]

 Diagramme des procédures

**AVERTISSEMENT CONCERNANT LE SITE WEB**  
 Les renseignements contenus dans le site Web sur la gestion du rendement sont donnés « tels quels » et sans aucune garantie, explicite ou implicite. Tous les renseignements contenus dans ce site **doivent** être vérifiés et adaptés à un contexte particulier avant de les utiliser ou de s'y fier. Le gouvernement du Canada ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes découlant de l'utilisation du contenu du présent site ou des sites externes vers lesquels pointent les liens fournis.

NOTA : L'employé peut déposer un grief tout au long du processus  
 Consulter les RH/RT dans ce cas